

**RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR
OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS**

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com
Prise en charge : pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° P19- 0042055

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5149 Société : 44042

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : YASSINE LAHOSSINE

Date de naissance : 01-02-1976

Adresse : HM Anouj Abdellah rue de N°73 CASABLANCA

Tél : 0666445369 Total des frais engagés : 1265,60 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur BENALLA ELGHORFI Fatima
Spécialiste en Endocrinologie
Diabétologie et Nutrition
Bd Al Ouds, Rés. Les Rosiers, Appt 123
Ain Chock, Casablanca - Tél : 0522 870 890

Cachet du médecin :

Date de consultation : 18/09/2020

Nom et prénom du malade : BENSCHIR Malika Age : 48

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Diabète

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 18/09/2020

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]



Spécialiste en Endocrinologie
Diabétologie et Nutrition

إختصاصية في أمراض الغدد
و السكري و التغذية

Sur Rendez-Vous

بالموعد

Casablanca, le

28/09/2020

الدار البيضاء في

Mme BENSGHIR MALIKA

REGIME SANS SUCRE ET SANS GRAS

DIAMICRON 30

1 comprimé

le matin

GLYCAN 850

1 comprimé

midi et soir

FENOSUP 160

1 comprimé

1 soir s/2

PREZAR 100

1 comprimé

le matin

DIMAZOL

1/2 comprimé

2 fois par semaine

TRAITEMENT DE 3 MOIS

Docteur BENLALLA EL GHORFI Fatima
Spécialiste en Endocrinologie
Diabétologie et Nutrition
Bd Al Oods, Rés les Rosiers, Appt 121
Ain Chock, Casablanca - Tél: 0522 870 890

PHARMACIE INES
BENCHKHIL B.
Dr. En Pharmacie 75 n° 40
Hay Moulay Abdellah Rue 24 80
CASA - Tél: 0522 50 24 80

T. svp --

GLYCAN[®] Retard

Metformine chlorhydrate

PPV 21.40 DH
LOT T451 PER 04/23

30 comprimés enrobés dosés à 850 mg
Voie orale

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

30 Comprimés à Libération Modifiée
Gliclazide
DIAMICRON 30 mg

PPV 149DH20
PER 05/23
LOT J1292



GLYCAN[®] Retard

Metformine chlorhydrate

PPV 21.40 DH
LOT T451 PER 04/23

30 comprimés enrobés dosés à 850 mg
Voie orale

8430

PPV 149DH20
PER 05/23
LOT J152



GLYCAN[®] Retard

Metformine chlorhydrate

PPV 38.10 DH
LOT T331 PER 03/23

60 comprimés enrobés dosés à 850 mg
Voie orale

Retard 850

PPV 149DH20
PER 05/23
LOT J186



GLYCAN[®] Retard

Metformine chlorhydrate

PPV 21.40 DH
LOT T451 PER 04/23

30 comprimés enrobés dosés à 850 mg
Voie orale

30 Comprimés à Libération Modifiée
Gliclazide
DIAMICRON 30 mg

8430

FENOSUP LIDOSE 160 mg

Boîte de 30 gélules

PPV : 115,70 DH

Distribué par les laboratoires SOTHEMA



FENOSUP LIDOSE 160 mg

Boîte de 30 gélules

PPV : 115,70 DH

Distribué par les laboratoires SOTHEMA



30 Comprimés à Libération Modifiée
Gliclazide
DIAMICRON 30 mg

8430

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS